

Le tarif et les fondamentaux de la taxe

Niveau : Initiation

Durée : 4,0 jour(s) soit 28,0 heure(s)

Public concerné

Notaires, comptables taxateurs et toute personne devant pratiquer la taxe des actes

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Analyser et expliquer chaque article composant le décret et l'arrêté du 26 février 2016
- Mesurer les incidences de ces articles sur l'activité du taxateur, apprécier les différentes rémunérations du notaire (tarifées/libre) et reconnaître les différents éléments constitutifs de la taxe et identifier l'acte à taxer (approche juridique)
- Rapprocher la nature juridique de l'acte avec le tarif des notaires, rechercher dans le tarif la rémunération du notaire, découvrir la fiscalité applicable à l'acte et analyser l'acte en fonction de sa nature, des obligations légales et réglementaires, et repérer les conventions taxables
- Apprécier les formalités préalables et postérieures à l'acte, appliquer le tarif en conséquence, apprécier et déterminer la fiscalité des actes

Contenu

Introduction

- Les textes
- Quelques définitions

Étude des dispositions du 26 février 2016

- Règle de concours et de participation-Règlement national/inter-cours
 - Concours et participation
 - Attribution de la minute
 - Partage des émoluments
- Le contenu d'une taxe
 - La rémunération du notaire : émoluments d'acte et émoluments de formalités
 - Les honoraires
 - Les débours

Page 1 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- La fiscalité des actes

Actes simples liés au droit de la famille

- Contrat de mariage simple, avec biens déclarés, PACS
- Donation entre époux, révocation de donation entre époux
- Testament authentique, testament olographe, procès-verbal d'ouverture et de description du testament
- Consentement à adoption
- Donation immobilière simple
- Notoriétés
- Inventaires
- Certificats de propriété
- Attestation immobilière simple
- Déclaration de succession simple

Actes simples liés au droit immobilier

- Vente d'appartement en copropriété, de maison
- Échange pur et simple

Actes simples liés au crédit

- Prêt habitation, prêt professionnel
- Mainlevée hypothécaire

Actes simples divers

- Bail d'habitation
- Procuration en minute, en brevet
- Mandat posthume

Prérequis :

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances de l'environnement notarial sont conseillées et vous

Page 2 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et

Page 3 sur 4

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation